



Légère augmentation des prix de l'électricité en 2020

Berne, 06.09.2019 - Les prix suisses de l'électricité dans l'approvisionnement de base vont légèrement augmenter pour les ménages en 2020. C'est ce qui ressort des calculs de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Un ménage type paiera l'année prochaine 20,7 centimes par kilowattheure (ct./kWh), ce qui correspond à une hausse de 0,2 ct./kWh (+ 1 %).

Les quelque 650 gestionnaires de réseau de distribution suisses avaient jusqu'au 31 août 2019 pour faire connaître à leurs clients et à l'ElCom leurs tarifs d'électricité de l'année prochaine. Les tarifs se composent des tarifs d'utilisation du réseau, des tarifs de l'énergie, des redevances dues aux collectivités publiques et du supplément perçu sur le réseau. Selon les calculs des valeurs médianes de l'ElCom, la situation se présente comme suit pour 2020 :

- Un ménage type qui consomme 4500 kWh par année (profil de consommation H4) paiera l'année prochaine 20,7 ct./kWh, soit 0,2 ct./kWh de plus qu'en 2019. Cela correspond à une facture annuelle d'électricité de 932 francs (+ 9 francs). Dans l'ensemble, les tarifs augmenteront pour environ 66 % des gestionnaires de réseau et baisseront pour environ 34 % des gestionnaires de réseau.
- Alors que les redevances dues aux collectivités publiques diminuent légèrement par rapport à l'année précédente (0,8 ct./kWh, - 11 %), les tarifs d'utilisation du réseau augmentent à 9,3 ct./kWh (+ 1 %), et les tarifs de l'énergie à 7,9 ct./kWh (+ 1 %). Le supplément de réseau reste inchangé au maximum légal de 2,3 ct./kWh.

Pour les petites et moyennes entreprises (PME), on obtient une situation similaire à celle des ménages. Toutefois, comme les redevances dues aux collectivités publiques, les tarifs d'utilisation du réseau baissent légèrement, alors que les tarifs de l'énergie et le tarif total augmentent légèrement.

Au niveau suisse, les prix peuvent cependant varier considérablement entre les gestionnaires de réseau en raison de coûts de réseau différents et de tarifs d'énergie différents :

- Les différences au niveau des coûts de réseau résultent par exemple de la topographie de la zone de desserte, du profil de consommation des consommateurs finaux ou de l'efficacité du gestionnaire de réseau.
- Les différences de tarifs de l'énergie sont plutôt dues à des variations dans le mix des produits écologiques ou à la part de production propre plus ou moins importante. Les gestionnaires de réseau disposant de contrats d'approvisionnement en énergie favorables peuvent offrir de l'énergie à des prix plus avantageux que les entreprises possédant une forte proportion de production propre plus chère. Par ailleurs, il existe des différences de marges de distribution substantielles entre les gestionnaires de réseau.
- Les redevances et prestations fournies aux collectivités publiques jouent un rôle important chez certains gestionnaires de réseau ; elles présentent, au niveau suisse, des variations considérables.



Les tarifs d'électricité 2020 des différentes communes et des gestionnaires de réseau peuvent être consultés et comparés dès maintenant sur le site Internet de l'ElCom sous www.prix-electricite.elcom.admin.ch.

Les données de l'aperçu des prix de l'électricité proviennent directement des gestionnaires de réseau et sont constamment actualisées par l'ElCom. La qualité des données relève de la responsabilité des gestionnaires de réseau. Près de 6 % des gestionnaires de réseau n'ont malheureusement pas communiqué leurs données dans les délais impartis. Il n'est donc pas encore possible de consulter les tarifs des zones correspondantes pour le moment. L'impact sur les résultats communiqués ci-dessus est toutefois minime.

Les quatre composantes du prix de l'électricité

1. Tarif d'utilisation du réseau

Prix pour le transport de l'électricité de la centrale au consommateur. Il est déterminé par les coûts du réseau, c'est-à-dire la construction ainsi que l'entretien et l'exploitation.

2. Tarif de l'énergie

Prix de l'énergie électrique fournie. Soit l'exploitant du réseau produit cette énergie dans ses propres centrales, soit il l'achète à des fournisseurs en amont.

3. Redevances dues aux collectivités publiques

Taxes et redevances communales et cantonales. Il s'agit, par exemple, des redevances de concessions ou des taxes énergétiques locales.

4. Supplément sur le réseau

Redevance fédérale pour l'encouragement des énergies renouvelables, pour le soutien de la grande hydraulique et pour l'assainissement écologique des centrales hydrauliques. Le montant de la redevance est fixé chaque année par le Conseil fédéral. En 2020, il s'élèvera comme l'année précédente au maximum légal de 2,3 ct./kWh.